

"Le secteur culturel a un devoir d'exemplarité en matière d'égalité femmes-hommes"

PUBLIÉ LE 08.02.2018

Égalité entre femmes et hommes Accès à la culture

La ministre de la Culture, Françoise Nyssen, a présenté mercredi 7 février ses propositions au comité ministériel pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la culture et la communication. Des engagements inédits, destinés à lutter contre les inégalités salariales et les freins à l'emploi tout en renforçant la formation et la parité.



À© Comité ministériel pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la culture et la communication © Vincent Baillais / Ministère de la Culture

« Il est des domaines dans lesquels nous ne pouvons pas attendre que les choses changent d'elles-mêmes » : c'est en ces

termes que la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, a entamé son [discours](#) à l'occasion du comité interministériel pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la culture et la communication. « *L'égalité femmes-hommes a fait plus de progrès en soixante-dix ans, sans doute, qu'en plusieurs millénaires* », a-t-elle poursuivi. « *Mais nous n'avons fait que la moitié [du chemin]* ».

Après l'égalité en droit, c'est une « *égalité en actes* » que Françoise Nyssen a appelé de ses vœux. « *Les chiffres parlent ; ils nous rappellent combien l'accès aux scènes, aux métiers, aux opportunités reste inégal* », a souligné la ministre de la Culture. Cette situation persiste, et concerne tous les secteurs de la vie culturelle. « *Moins d'un artiste sur quatre exposé dans un Fond régional d'art contemporain (FRAC) est une femme, moins d'un long métrage sur quatre agréé en France est réalisé par une femme, moins d'un tiers des œuvres programmées dans nos théâtres publics sont signées par des femmes et seul 2% des œuvres jouées nos labels ont été créées par des compositrices* » a-t-elle observé. Les rémunérations sont, elles aussi, inégales : « *les femmes gagnent en moyenne 10% de moins que les hommes au sein de ce ministère, et près de 20% moins dans les entreprises culturelles* ».

Des engagements inédits

Face à cette réalité, Françoise Nyssen entend accélérer la « *révolution des consciences* » et entraîner, par ricochet une « *révolution des comportements* ». « *Le secteur culturel a un devoir d'avant-garde, [...] il doit donner l'exemple. Ce ministère le fera : à son niveau, à travers ses établissements et toutes les structures qu'ils soutient* ». A cette fin, la ministre de la Culture a présenté au Comité une série de propositions concrètes, dont les résultats pourraient être attendus d'ici 2022 :

- Le déploiement d'une large enveloppe de 500 000 euros sur la période 2018 – 2022 en vue de résorber les écarts de salaire entre les femmes et les hommes travaillant au ministère de la Culture.
- La mise en place d'un mécanisme permettant aux salariés intermittents du spectacle de faire financer la garde de leurs enfants par le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS).
- L'instauration de la parité au sein des jurys de sélection et de sortie des 99 écoles du ministère de la Culture et l'engagement de ces mêmes établissements dans la lutte contre le harcèlement.
- L'instauration de la parité aux postes de direction exécutives des 75 établissements publics du ministère de la Culture suite à l'échéance, dans les cinq ans à venir, de ces derniers.
- La progression de la parité au niveau des nominations et des programmations des labels du spectacle vivant et des arts plastiques.

culturecommunication.gouv.fr | Le site Internet du Ministère de la Culture